

Philippe Madec

Architecture et Qualité Environnementale¹

Cet article a été publié dans les *Annales de la Recherche Urbaine*, n°92, de septembre 2002

La prise de conscience écologique, répercussion de la crise de l'environnement, a eu, entre autres effets français, la mise au point d'une démarche pour la conception de bâtiments respectueuse de l'environnement. Guide pour les uns, méthode pour les autres, ou « check-list », cette démarche est connue sous le sigle H.Q.E. pour Haute Qualité Environnementale, et est organisée autour de 14 Cibles. La définition de ces cibles fut rendue publique en novembre 1997 par l'Association H.Q.E., créée fin 1996 à l'initiative du PUCA.

Le caractère décisif et pertinent de cette démarche est manifesté par l'engouement actuel du monde du bâtiment pour la Haute Qualité Environnementale. Il n'y a plus une semaine sans un forum H.Q.E., sans une rubrique H.Q.E. dans *Le Moniteur*, sans qu'une revue d'architecture ne réalise un dossier sur le thème, sans qu'une grande société ne s'y implique et n'engage une charte environnementale ; les stages de formation sont remplis, dans les écoles comme les organismes privés. Les assises de la H.Q.E. se tiennent ; la certification est en cours ; etc.

L'approche qui a présidé à la mise au point des cibles est de type scientifique. C'est une analyse rationnelle appuyée sur une pensée des procédés et des techniques, sur une pensée systémique. Elle distingue les différentes composantes du bâtiment pour les envisager séparément, selon la méthode principale de la science moderne depuis l'invention du microscope et de la lunette astronomique, et dès son premier classement dans l'Encyclopédie. Elle met en avant des catégories qui renvoient trait pour trait à des métiers scientifiques et techniques, comme à des spécialités présentes tout autant dans l'ingénierie que dans la construction. La notion de confort qui est au centre de la démarche H.Q.E., est subdivisée en plusieurs sous-conforts : acoustique, thermique, olfactif, visuel, et est surtout abordée par la mesure, la quantification.

Initialement la liste des cibles, ou préoccupations à ne pas oublier, permettait de faire le point tout au long de la conception, et rappelait aux concepteurs quelques vérités de base comme l'orientation et l'exposition solaire. La liste des 14 cibles est devenue un programme à part entière. Comme si le caractère global et transversal de la H.Q.E., renforcé par son institutionnalisation émergente en système de conception, coiffaient d'autres aspects de la programmation ou permettaient d'en faire l'économie.

Dans la pratique — et notons-le nettement : bien au-delà de ce qu'induisent les quatorze cibles —, les conséquences premières de la mise en œuvre des cibles sont d'abord un accroissement du nombre des intervenants techniques, ensuite une augmentation de la part accordée à la technique, et enfin un contrôle de l'innovation par le monde professionnel du bâtiment. Après le « *surcoût esthétique* » dû à l'architecte vient le « *surcoût environnemental* », qui d'ailleurs, par le biais d'une éthique appliquée à la construction, fait admettre certains enjeux proprement techniques et parfois esthétiques.

1 - Ce propos est le fruit des premiers moments d'une recherche intitulée « *Esthétiques et Qualité environnementale* », réponse à l'appel d'offres « *QUALITES ARCHITECTURALES, Significations, conceptions, positions* » du programme 2000 du PUCA. Ce travail est mené par une équipe pluridisciplinaire : Alain Bornarel ingénieur, Jac Fol philosophe esthéticien, Alain Marinos architecte urbaniste en chef de l'Etat, architecte des Bâtiments de France, Eric Thave architecte, Bernard Sésolis ingénieur et moi-même, architecte, assistés de Marie Hertig.

Cependant l'innovation se déployant surtout dans les dispositifs techniques et les matériaux, le concepteur est pris dans un cercle de contrôle technique : le fabricant, le C.S.T.B., le constructeur et les assurances, qui, pour l'heure, freinent l'innovation, bientôt les certificateurs et les qualificateurs.

Si ceux qui ont conçu la H.Q.E. souhaitent le décloisonnement du découpage par lots et le développement d'échanges constructifs entre les intervenants, la réalité diffère. La spécialisation des corps d'état — surtout en période de reprise de la construction —, a renforcé le cloisonnement. Aussi pour les acteurs du mouvement H.Q.E., la cohérence doit être mise en place en amont du projet puis dans le projet. En premier lieu par le maître d'ouvrage qui reçoit la mission d'être le garant de la hiérarchisation nécessaire parmi les cibles. Puis par l'architecte qui se voit charger de mettre en cohérence les cibles distinctes. Le projet architectural n'est-il pas une œuvre de synthèse ? Les notions de confort et d'ambiance, issues de la conjonction des cibles, n'incombent-elles pas à l'architecte dont un pan de la mission est de savoir quels comforts et quelles ambiances conviennent à tels ou tels programmes ?

La nécessaire adhésion des architectes à la Haute Qualité Environnementale ne peut pourtant pas s'opérer en l'état. En effet, la mise au point des cibles H.Q.E. a fait l'objet d'une vision sereinement réduite, volontairement attachée au seul bâtiment, avec pour objectif de répondre aux spécifications de la norme NF EN ISO 8402 pour le *Management de la qualité et assurance de la qualité*, en les appliquant aux bâtiments. Les cibles de la H.Q.E. ne permettent d'évaluer que les aspects strictement environnementaux du bâtiment.

Pourquoi au moment d'engager la « chose bâtie » dans la dimension environnementale, le monde politique et l'administration se tournent-ils vers le monde de la technique plutôt que vers le monde de l'architecture ? D'après la philosophe Catherine Larrère, « *la crise environnementale a été entendue (dans les pays anglo-saxons) comme une incitation à redéfinir les rapports de l'homme et de la nature, à ne plus voir dans celle-ci un simple réservoir de ressources, à remettre en question l'anthropocentrisme moral, à développer, donc, une nouvelle éthique. En France, on a plutôt considéré que le problème était d'abord scientifique et technique et que les questions d'environnement relevaient de l'expertise : la rencontre entre science et politique, ainsi organisée, rendait inutile la recherche d'une éthique jugée dangereuse et douteuse* ». « *Serait-ce* », poursuit Catherine Larrère, « *que, lorsque l'on parle anglais, on pense que le sens moral est la chose du monde la mieux partagée et l'on s'adresse d'abord aux sentiments moraux de ceux que l'on veut convaincre, alors que pour des Français, ce serait plutôt au « bon sens » ou à « la raison » de chacun que l'on s'adresse, en cherchant à montrer que la solution proposée est scientifiquement validée ?* »².

Les rédacteurs des 14 Cibles de la HQE et des écrits d'accompagnement se sont attachés à ne jamais employer le mot « architecture ». Ils s'en sont tenus à celui de « bâtiment ». Cette résolution, est confirmée lorsqu'ils ajoutent en note de conclusion que l'un des avantages de la H.Q.E. réside dans ce qu'elle « *est très globale* » et, précisent-ils, que « *seules les questions de pérennité, de sécurité, de confort psychosociologique, de confort spatial et de confort d'activité en sont exclues* »³. C'est-à-dire une bien large part de ce qui fait l'architecture. La H.Q.E., quoique très globale, ne concerne que la construction du bâtiment.

2 - *Les philosophies de l'environnement*, Catherine Larrère, PUF, Paris, 1997, pages 5 & 6.

3 - *Définition des cibles de la qualité environnementale...*, op.cit., page 15.

Malgré ces précautions, le texte fondateur n'échappe pas à une certaine idée de l'architecture et laisse transparaître une théorie. Il s'agit d'un renouvellement de la conception vitruvienne de l'architecture comme art de bâtir qui, adaptée à l'époque actuelle, devient : art de bâtir un écosystème. Cette mutation contemporaine s'inscrit dans la lignée des théories rationalistes de l'architecture, dont celle du Rationalisme structurel. Ce courant français si influent au XIXe et XXe siècle, était caractérisé par une recherche de vérité arc-boutée au calcul des structures ; dans la théorie sous-jacente à la H.Q.E., la recherche de vérité s'appuie non plus sur la précision de la structure mais sur la viabilité des calculs de calories, de décibels, de lux, etc.

Théorie d'aujourd'hui, elle n'ignore pas la position centrale de l'homme dans le projet. Elle ne l'envisage pas comme un individu social et politique, mais plutôt comme un être isolé et sensoriel dégageant des calories. Il devient un instrument de mesure : « *un machin qui a chaud, qui a froid, qui ne voit pas bien, qui a mal à ses muqueuses, etc.* ». Cette approche de l'homme dépasse les enjeux précédents de l'architecture, essentiellement basés sur le visuel et le tactile, sur ce qui a été analysé par la peinture : forme et lumière, matière comme texture. Elle fait écho à l'approche sensible physique qui faisait florès dès les années 70, et reconnaît le poids de la phénoménologie pour proposer une compréhension opératoire des rapports de l'architecture au lieu et au corps. La H.Q.E. engage tous les sens et envisage le confort individuel comme le but de l'expérience existentielle dans les bâtiments. Ce faisant, elle endosse les qualités et aussi les défauts de la phénoménologie qui, en s'adressant directement et exclusivement à l'individu, évacue les aspects politiques et sociaux de l'expérience spatiale. Situation troublante en cette période où nous sentons la nécessité de réinvestir la dimension collective du projet architectural et urbain, vers le projet citoyen.

À ce recentrage sur le bâtiment et sur l'expérience individuelle de l'espace, s'ajoute un concept englobant : l'harmonie. Harmonie dans la relation de l'homme à l'objet bâti l'environnant. Harmonie dans la relation des objets bâtis entre eux. Concept dont les siècles passés ont montré combien de dérapages meurtriers peuvent être commis en son nom. La cible 1 demande une « *relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat* ». Elle part du présupposé que tout environnement mérite que l'on s'harmonise à lui. Comme si, dans cette cible, une conception romantique de la nature avait pris le pas sur l'idée d'environnement. Que faire quand l'alentour est sans aucune qualité ? Et, dans ce cas, comment prendre en compte la cible 10 traitant du confort visuel et de la « *relation visuelle satisfaisante avec l'extérieur* » ?

Doit-on produire une architecture sans valeur esthétique ? Il est vrai que l'idée a déjà fait son chemin qu'une architecture pour devenir environnementale devrait ne pas apparaître comme une œuvre.

Doit-on masquer l'alentour ? La H.Q.E. repose sur le postulat admis d'un extérieur malade de pollutions. Elle engage autant à ne pas le dégrader davantage qu'à créer un intérieur sain, isolé et protégé du dehors par l'entremise de la technique. Cette position proche d'un versant du mouvement sociétal (« se protéger de l'extérieur ») est politiquement lourde de conséquences. En son nom se trame ce que certains ont appelé « la dissociation sociale ». Nous savons en outre, depuis les périodes d'hygiénisme et de fonctionnalisme, qu'il faut savoir se défendre des discours faisant de la vérité scientifique un système, tout particulièrement lorsque ces discours articulent hygiène, santé, environnement et science.

La cible 9, dédiée au confort acoustique, illustre particulièrement cette relation délicate à l'extérieur et à la culture. Elle envisage le confort acoustique du point de vue de l'isolement, de la protection et de l'affaiblissement des bruits, et non pas à partir des sons, qui eux, à la différence des décibels, sont porteurs de culture et du monde alentour. Elle n'envisage pas une composition des sons, qui est pourtant la seule manière de faire culture dans le domaine du bruit. Elle prend en compte seulement un récepteur passif.

Les architectes doivent donc mener un travail conceptuel propre pour comprendre et expliciter que ce que vise la HQE n'est pas réductible à la démarche technique par laquelle elle a été initiée. Les architectes ont ainsi une opportunité rare, et techniquement balisée, de redonner du sens à leur travail en cherchant à penser et réaliser des établissements humains à l'aune d'enjeux environnementaux.

La Qualité Environnementale, en signifiant une nouvelle relation du cadre bâti à la « nature », renouvelle fondamentalement le projet d'établissement de l'homme. Cette façon de penser et de faire l'architecture — mais aussi la ville — n'est pas un simple apport « technologique » ; elle invite à de nouvelles procédures architecturales susceptibles de faire évoluer l'acte architectural et ses conventions culturelles. La Qualité environnementale préfigure-t-elle une posture particulière ? La présume-t-elle ? Et par voie de retour, la qualité Environnementale engage-t-elle une reconsidération des conventions culturelles ? La qualité environnementale offre-t-elle la possibilité d'une nouvelle architecture engagée ?